Les personnels soussignés s'opposent à la remise en cause de l'heure de première chaire et de certaines pondérations en sections STS et à l'imposition abusive de majorations de service pour effectifs faibles, lors de l'établissement des VS, préconisées par la précédente rectrice qui avait fait de notre académie la première en matière d'atteinte aux services des personnels.

Ils revendiquent d'appliquer les règles de calcul antérieures à la « circulaire Philippe » d'avril 2011, c'est-à-dire les règles statutaires définies nationalement, et donc de corriger toutes les VS dans ce sens.

Ils demandent au nouveau recteur de l'académie de Lille de renoncer à l'application de la « circulaire Philippe » d'avril 2011 et de prendre les mesures utiles pour abonder, si nécessaire, la dotation des établissements afin que les règles statutaires nationales soient respectées dans notre académie pour cette rentrée et les suivantes. Les activités hors obligations de service ne doivent pas être payées en récupérant des heures de majoration ou de chaire, c'est à dire en rognant le salaire de base des collègues.

Si au contraire, des VS étaient revues pour y ajouter des majorations, ce serait un casus belli et une étonnante manière de renouer le dialogue social souhaité par le Rectorat et les organisations syndicales. La seule équité possible est le retour pour tous au mode de calcul antérieur qui ne mettrait pas en danger le bon fonctionnement des établissements mais qui au contraire traduirait une attitude responsable de la part d'une administration qui doit prendre en compte le découragement et la colère des collègues qui voient dans cette mesure une absence de reconnaissance de leur travail.

Le refus d'abroger la circulaire d'avril 2011 conduirait les professeurs de l'académie à protester par tous les moyens adaptés : arrêts de travail, grève du zèle et suspension de toute activité non statutaire, etc.

NOM	Prénom	Fonction	Établissement/école